

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2011 – 52

Date : 29/06/2011	Objet : Projets de liste locale pour l'évaluation d'incidence Natura 2000. Département des Vosges, de Meuse et de Meurthe-et-Moselle	Vote : Favorable à l'unanimité
--------------------------	--	---------------------------------------

Le CSRPN, réuni le 29 juin 2011 a étudié les **projets de liste locale pour l'évaluation d'incidence Natura 2000 des départements des Vosges, de Meuse et de Meurthe-et-Moselle**. Ces listes ont été établies à partir d'un socle régional et élaborées en collaboration avec les services de l'Etat départementaux et soumises aux préfets de département. Elles sont présentées par des représentants de deux DDT : Isabelle Morviller de la DDT de Vosges, Eva TOUZEAU et Jean-Luc JANEL de la DDT de Meurthe-et-Moselle. Luc CHRETIEN présente la liste meusienne pour la DDT de Meuse qui n'a pas pu être présente.

Avis du CSRPN (Avis N° 2011-52) :

Après avoir entendu les présentations rappelant le cadre méthodologique, les consultations réalisées et le calendrier, puis le contenu de chacune des listes avec leurs particularités,

Considérant que la constitution de ces listes répond à la nécessité pour la France de se doter d'un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 complet et opérationnel au regard de la directive habitats, faune, flore, dans un contexte de contentieux communautaire,

Considérant que les projets de listes locales du premier décret ont été construits à partir d'un socle régional lorrain d'items ayant lui-même fait l'objet d'un travail concerté entre les services de l'État concernés,

Compte-tenu que chacun des projets de listes a tenu compte des spécificités de chacun des départements lorrains concernant les enjeux de protection de la biodiversité d'une part et les pratiques des activités humaines d'autre part,

Le CSRPN émet un avis favorable sur ces trois listes et recommande une homogénéisation des listes sur la base du socle régional initialement proposé par la DREAL, en ce qui concerne les ICPE.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

